



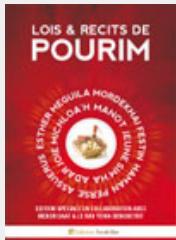
Traité Yoma

Michna 4 - Chapitre 8

התינוקות, אין מענין אותן ביום הכיפורים; אבל מחייבין אותן
קדם לשנה וקדם לשתיים, בשביל שבו רגילין במצבות.

A Yom Kippour, on n'astreint pas les enfants à jeûner ; cependant on doit initier au jeûne une année ou deux avant leur majorité afin de les accoutumer à la pratique des commandements.

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions